Projet éolien de
Sassierges Saint-Germain

Vue depuis la D71 en direction du bourg de Sassierges-Saint-Germain

LETTRE D'INFORMATION n°1
Décembre 2018

énergie environnement

Commune de Sassierges-Saint-Germain

Mesdames, Messieurs,

Voici la première lettre d'information concernant le projet de parc éolien sur notre commune.

Comme je l'avais annoncé le 21 novembre lors de la dernière réunion publique un «comité de suivi» vient d'être mis en place. Composé de 3 élus de la commune, de 6 à 7 habitants de Sassierges Saint-Germain, de 2 représentants de Châteauroux Métropole et de 2 membres de JPee, ce comité aura pour mission d'informer régulièrement les habitants de Sassierges Saint-Germain de l'état d'avancement du projet.

Dans un souci de transparence, cette information pourra prendre des formes variées (lettres périodiques, site internet dédié, visites de parcs éoliens, permanence d'information à la mairie, ...).

Ce «comité de suivi», qui a un rôle d'information, n'a aucun pouvoir décisionnel.

Je souhaite, au travers de l'action de cette nouvelle instance, apporter les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Amicalement,

Le Maire, Dominique du Crest

Séance du comité de suivi du 11 décembre 2018

Un projet éolien à Sassierges Saint-Germain

En 2016, les communes de Sassierges-Saint-Germain et Mâron ont réalisé un **appel à projet** afin de désigner le développeur qui porterait un projet éolien sur leur territoire.

JP Energie Environnement (JPee), producteur français d'énergie 100 % renouvelable, a été choisi et conduit, depuis, des **études de faisabilité** pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Sassierges-Saint-Germain.

Les **études environnementales (écologie, acoustique et paysage)** ont débuté fin 2017 et se termineront au printemps 2019. Différentes variantes d'implantation vont pouvoir être étudiées afin de définir la **configuration optimale** dans le respect des **enjeux humains et environnementaux** du site.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter **les acteurs du projet**, **la zone d'implantation potentielle**, **les premiers résultats des études** ainsi que le **calendrier du projet et ses prochaines étapes**.

Zone d'implantation potentielle

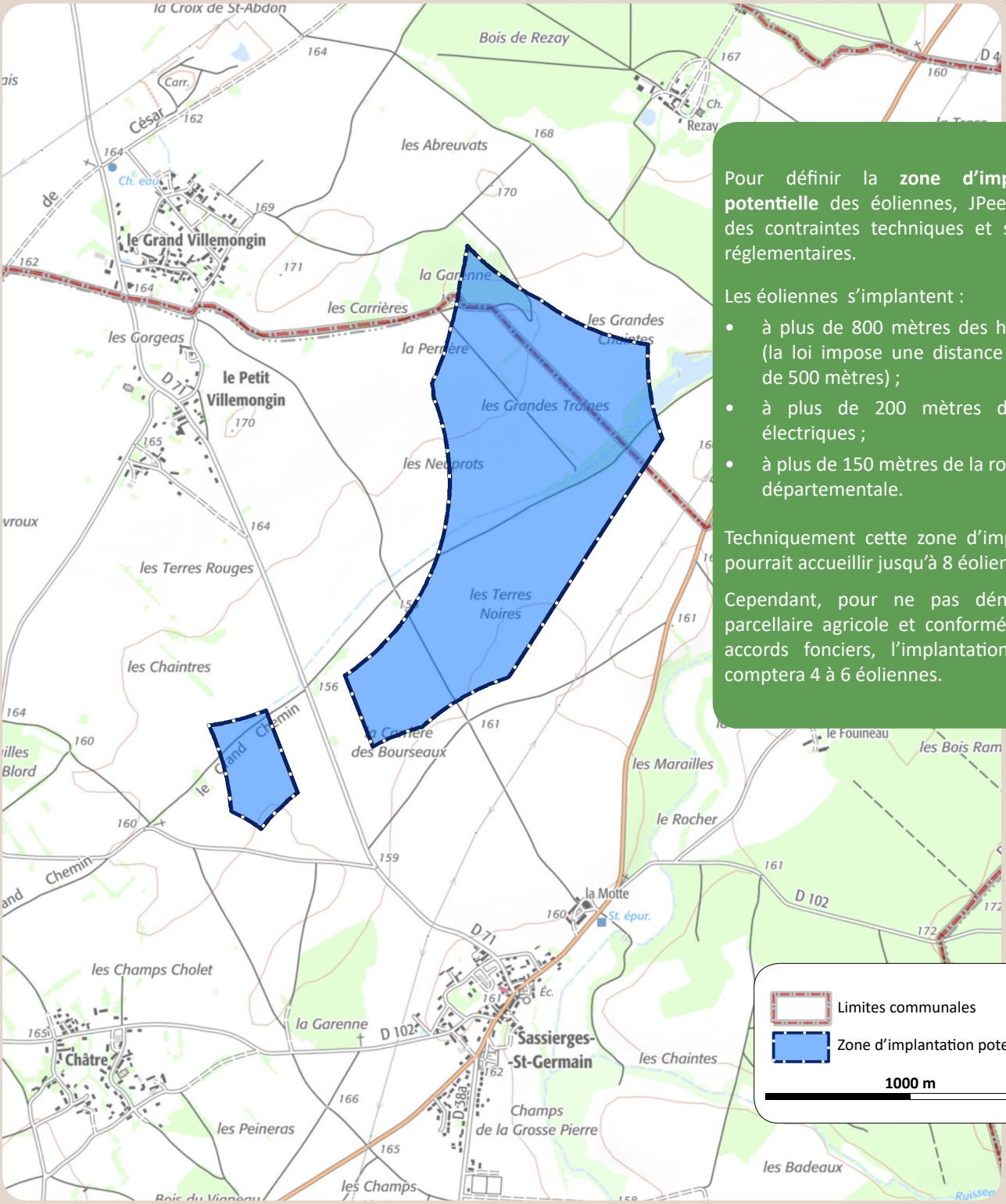

Pour définir la **zone d'implantation potentielle** des éoliennes, JPee respecte des contraintes techniques et servitudes réglementaires.

Les éoliennes s'implantent :

- à plus de 800 mètres des habitations (la loi impose une distance minimale de 500 mètres) ;
- à plus de 200 mètres des lignes électriques ;
- à plus de 150 mètres de la route départementale.

Techniquement cette zone d'implantation pourrait accueillir jusqu'à 8 éoliennes.

Cependant, pour ne pas dénaturer le parcellaire agricole et conformément aux accords fonciers, l'implantation retenue comptera 4 à 6 éoliennes.

Déroulé d'un projet éolien

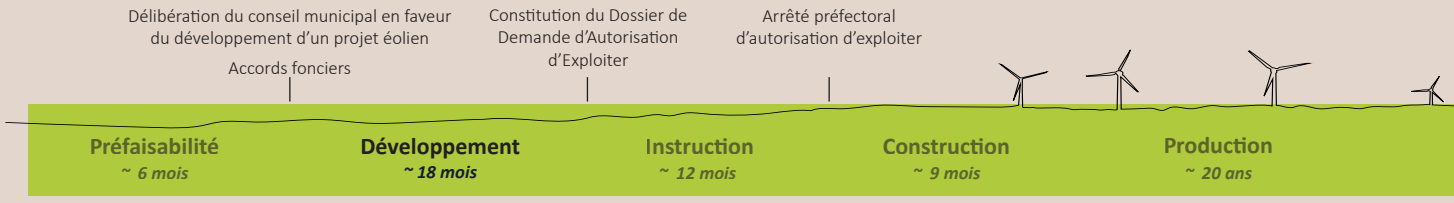

Détermination d'une zone propice au développement éolien

Rencontre des parties prenantes (maire, conseil municipal, propriétaires et exploitants agricoles, etc.)

Etude écologique

Etude paysagère

Etude acoustique

Conformité avec les servitudes techniques

Recevabilité du DDAE

Enquête publique

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Historique

novembre 2015 — Première rencontre des maires de Sassierges-Saint-Germain et de Mâron

2016 — Appel à projets réalisé par les municipalités de Sassierges-Saint-Germain et de Mâron

Mise en concurrence de 7 développeurs éoliens

mars 2017 — Délibération des communes en faveur des projets portés par JPee

début 2018 — Finalisation des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation potentielle du projet éolien

mars 2018 — Lancement des études paysagère et environnementale (faune, flore, habitats)

avril 2018 — Délibération de Châteauroux Métropole en faveur des projets éoliens de Sassierges-Saint-Germain et de Mâron

octobre 2018 — Campagne de mesures acoustiques

décembre 2018 — Première réunion du comité de suivi du projet éolien de Sassierges-Saint-Germain

→ Présentation de l'avancement du projet et distribution de la première lettre d'information

Les études environnementales

L'étude écologique

Bureau d'études missionné : **ENVOL ENvironnement**

Durée des études : un **cycle biologique complet** (4 saisons)

Missions : 42 jours de recensement sur le terrain de la faune et de la flore et cartographie des habitats

L'étude paysagère

Bureau d'études missionné : **AEPE GINGKO**

Emprise de la zone d'étude : rayon de 20 km autour de la zone potentielle d'implantation

Missions : recensement des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux), réalisation de NB photomontages depuis les entrées et sorties de villages et hameaux, depuis les axes routiers et monuments historiques, étude de différents scénarii d'implantation

L'étude acoustique

Bureau d'études missionné : **Gamba acoustique**

Date et durée des mesures : pendant 1 mois - du 11 octobre au 8 novembre 2018 (jour/nuit)

Missions : mesures acoustiques à partir de 5 sonomètres (micros) disposés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle aux lieux-dits : le Grand Villemongin, le Petit Villemongin, Châtre (2 points de mesure) et la Motte

Prochaines étapes

- Etudes de plusieurs variantes d'implantation ;
- Réunion du comité de suivi ;
- Choix de l'**implantation finale du projet** : nombre, taille, puissance et emplacement des éoliennes ;
- Finalisation de l'étude d'impact ;
- Printemps 2019, **lettre d'information n°2** présentant l'implantation retenue, l'intégration paysagère et les mesures envisagées ;
- Concertation préalable et permanence d'information en mairie.

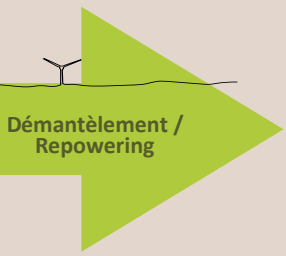

Notre partenariat avec la Caisse des Dépôts

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales (**www.caissedesdepots.fr**) constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général, du développement des territoires et des énergies renouvelables. Lors de la COP 21, elle s'est engagée à prendre en compte le risque climatique dans ses décisions d'investissement et de contribuer à une économie « verte ».

Un partenariat entre JPEE et la Caisse des Dépôts a été initié en 2013. En 2018, JPee et la Caisse des Dépôts renforcent leur partenariat : la caisse des Dépôts entre **au capital de l'ensemble des parcs éoliens et solaires en exploitation (248 MW)** de JPEE à hauteur de **49 %**. Cette coopération se poursuit avec les projets futurs de JPee dont le projet éolien de Sassierges-Saint-Germain.

JPee, producteur et exploitant français d'électricité 100 % renouvelable

Filiale du groupe Nass, JPee est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables. Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes et Montpellier.

35 salariés

150 mille foyers alimentés

248 MW parcs en exploitation

2200 éco-épargnants

Une solution clé en main : nous maîtrisons toutes les étapes d'un projet

Développement

JPee maîtrise toutes les étapes du développement d'un projet : de la prospection de sites à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives.

Financement

JPee assure le montage financier des projets : fonds propres et dettes bancaires. Chaque projet est ouvert à l'investissement participatif (investisseurs privés, publics, éco-épargne citoyenne).

Construction

JPee gère la construction de ses centrales. Ses équipes pilotent les chantiers depuis les phases d'avant-projet jusqu'à leurs mises en service.

Exploitation et maintenance

JPee assure l'exploitation et la maintenance de ses centrales et propose également ses services pour le compte de tiers.

Nos réalisations en région Centre :

1. **Parc éolien du Moulin d'Emanville** (Allonnes)
   19 éoliennes - 57,7 MW
2. **Parc éolien de Réclainville** (Réclainville)
   2 éoliennes - 4,4 MW
3. **Parc éolien de la Voie Blériot Ouest** (Poinville, Santilly)
   5 éoliennes - 11,5 MW

   Parc éolien du Champs Besnard (Santilly)
   4 éoliennes - 10 MW
4. **Parc éolien des Hauts de Melleray** (Janville, Oinville-Saint-Liphard) : 4 éoliennes - 10 MW
5. **Parc éolien des Penages** (Moisy)
   5 éoliennes - 11,5 MW
6. **Parc éolien de Coulanges** (Brinay) en construction
   6 éoliennes - 20,4 MW

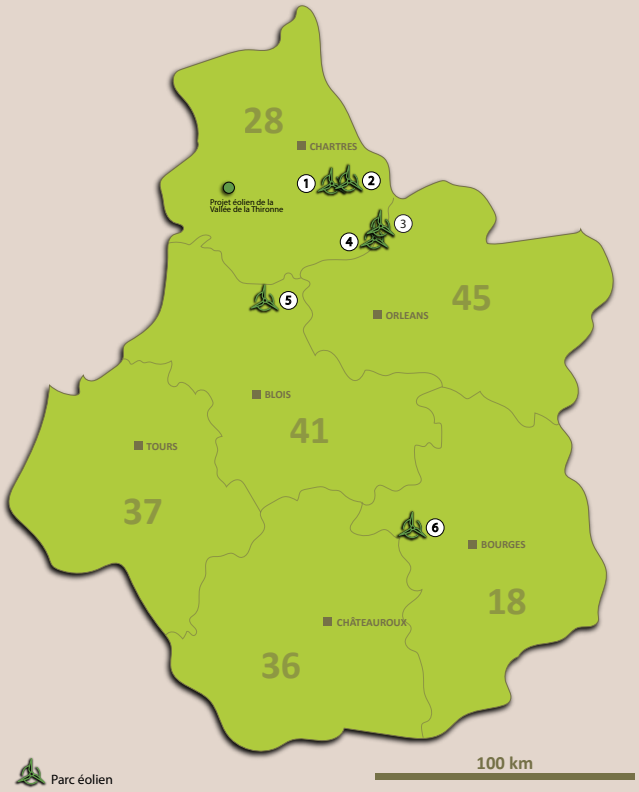

En 2017, nos parcs en exploitation en région Centre ont produit plus de 202 GWh, correspondant à l'alimentation de 80 800 foyers * (hors chauffage).

** consommation moyenne / foyer = 2500 kWh*

Nous contacter

énergie environnement

Benjamin LALLIER
Chef de projets éoliens
benjamin.lallier@jpee.fr

JPee (Agence Paris)
13 rue de Liège
75009 PARIS
tél 01 44 50 55 47 - **www.jpee.fr**